



Autoentrepreneur bail professionnel préavis et rétractation

Par **havvah**, le **19/03/2012** à **14:11**

Bonjour, Jeune auto entrepreneur dans le Val de marne, je louais un local avec un bail professionnel. Pour des raisons d'espace, j'ai signalé à mon bailleur que je souhaitais trouver plus grand, et pour écourter mon préavis de 6 mois, j'allais trouver des candidats intéressés pour le prendre. Nous avons trouvé de nombreux candidats intéressés, dont quelqu'un sur le point de signer, j'ai donc entre temps trouver un autre local, et quand la personne a signé le bail, j'ai signé avec l'autre local. Ils ont signé le 11 février, et le 22 février je reçois un email du bailleur, disant qu'elle s'était rétractée, et que du coup j'étais toujours locataire. Je me suis retrouvée à devoir payer le double loyer des 2 locaux au mois de mars, et je n'ai toujours pas de repreneur. Ma question est: les propriétaires sont ils en droit de me laisser le local sur les bras après signature du bail, même si la personne se rétracte? Est ce possible de se rétracter plus d'une semaine apres signature? Voilà, je suis dans l'impasse, merci de votre aide.